

*Handwritten mark*

**RAPPORT SUR LE**

**DEVELOPPEMENT**

**SOCIAL**

**AU TCHAD**

# PLAN

## **INTRODUCTION**

### **I/ LA SITUATION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL AU TCHAD EN 1995**

- I – 1            Dans le domaine de la Pauvreté
- I – 2            Dans le domaine des emplois
- I – 3            Dans les secteurs sociaux
- I – 3 – 1        Dans le domaine de la santé
- I – 3 – 2        Dans le domaine de l'éducation
- I – 4            Dans le domaine de la gouvernance.

### **II/                LES PROGRES ACCOMPLIS**

- II – 1           Dans la lutte contre la pauvreté
- II – 2           En matière de création d'emplois
- II – 3           Dans les secteurs sociaux
- II – 3 – 1       Santé
- II – 3 – 2       Education
- II – 4           En matière de gouvernance

### **III/              LES CONTRAINTES ET LES PERSPECTIVES**

- III – 1          Dans la lutte contre la pauvreté
- III – 2          En matière de création d'emplois
- III – 3          Dans les secteurs sociaux
- III – 3 – 1      Dans le domaine de la santé
- III – 3 – 2      Dans le domaine de l'éducation
- III – 4          En matière de gouvernance

### **IV/              CONCLUSION : Réaffirmation de l'engagement du gouvernement.**

## **Introduction :**

Les questions relatives au développement humain ont été au cœur des préoccupations de la communauté internationale au cours des années 90. Les réflexions engagées par le PNUD dans le cadre de l'élaboration de ses rapports mondiaux sur le développement humain durable, l'échec avéré des programmes d'ajustement structurel à faire face au problème de la pauvreté, notamment celui des couches les plus vulnérables, le poids de la dette des pays en développement doublé du tarissement de l'aide publique au développement ont mis à nu l'impérieuse nécessité d'accorder une place particulière au problème du développement social dans les pays en développement. C'est dans ce contexte que s'inscrit la tenue du Sommet mondial sur le développement social à Copenhague en mars 1995.

Le Gouvernement du Tchad, a dès le début, souscrit aux objectifs du Sommet et a fait siennes les préoccupations de la communauté internationale relatives au développement social. C'est ainsi qu'une délégation de haut niveau composée de sept membres et conduite par le Ministre de l'Action Sociale et de la famille, représentant le Chef de l'Etat, a pris part aux assises de Copenhague. Celle-ci a adhéré au nom du gouvernement aux engagements pris par les différents pays dans le domaine du développement social.

## **I/ LA SITUATION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL AU TCHAD EN 1995**

Le Tchad est l'un des pays les plus pauvres de la planète malgré ses énormes potentialités naturelles et humaines. De nombreuses contraintes, dont la situation d'instabilité politique qui dure depuis l'indépendance n'ont pas permis au pays d'accélérer son développement économique et social. L'indice du développement humain, estimé à 0,388, classe le Tchad au 163<sup>ème</sup> rang sur 174 en 1995. La croissance économique a été faible, ne dépassant que très rarement l'accroissement naturel de la population. Le pays a donc ainsi subi un processus de paupérisation qui ne s'est atténué que ces dernières années, sans toutefois qu'un renversement décisif de tendance ne soit observé.

La situation du développement social au Tchad était caractérisée par une couverture sanitaire insuffisante, un niveau d'alphabétisation et d'éducation très bas et des ressources limitées affectées aux services sociaux. Les infrastructures sociales étaient embryonnaires en relation avec les faibles ressources qui leur étaient consacrées.

### **I - 1 Dans le domaine de la pauvreté**

la pauvreté monétaire était accentuée. Le revenu moyen annuel par habitant était de l'ordre de 98 000 F CFA, soit environ 180 USD. En milieu rural, il était de 73 000 F CFA et en milieu urbain de 188 000 F CFA. Le revenu monétaire des paysans était de 28 % inférieur à la moyenne nationale et de 64 % inférieur à la moyenne de revenu des ménages urbains. On a estimé que 54 % de la population tchadienne vivait en dessous du seuil de la pauvreté. Les revenus provenant du secteur informel représentant 28 % du total des revenus, ceux venant de l'agriculture 21 % et les transferts 19,6 %.

Les revenus salariaux ne représentaient que 10,5 % du total. Les ménages les plus pauvres étaient ceux dont le chef est une femme tirant ses revenus uniquement des activités agricoles. L'incidence de la pauvreté en milieu rural est par ailleurs accentuée en ce qui concerne les femmes.

## **I - 2 Dans le domaine des emplois**

Les emplois au Tchad étaient concentrés dans le secteur primaire et dans les activités informelles.

La population active représentait près de 44 % de la population totale avec un taux d'activité de l'ordre de 72 %. Les femmes représentaient 48 % de la population active totale. On a estimé que 14,5 % des enfants de 6 à 15 ans étaient actifs. Le secteur primaire occupait 83 % de la population active totale, contre seulement 2 % pour le secteur secondaire et 14,5 % pour le secteur tertiaire. Le secteur informel occupait 67 % du total des actifs. Il faut signaler que 95 % de la population active est sans diplôme.

## **I - 3 Dans les secteurs sociaux**

### ***I - 3 - 1 Dans le domaine de la santé***

Les indicateurs relatifs à l'état de la santé des populations étaient parmi les plus faibles d'Afrique Subsaharienne. L'espérance de vie à la naissance était de 50,3 ans (47 ans pour les hommes et 54,7 ans pour les femmes), le taux de mortalité infantile de 132 pour mille et le taux de mortalité infanto-juvénile de 222 pour mille. Seulement 30 pour cent des Tchadiens ont accès aux services de santé primaire, contre 53 pour cent en moyenne pour l'Afrique Subsaharienne.

L'eau potable est accessible seulement pour 30 pour cent des Tchadiens en milieu urbain et 27 pour cent milieu rural. Le taux de couverture vaccinale des enfants de 0 à 23 mois est l'un des plus faibles d'Afrique subsaharienne. Il n'était que 13 pour cent et près d'un enfant sur deux ne recevait aucun vaccin.

L'état nutritionnel des enfants était également très préoccupant. En effet, 40 pour cent des enfants de moins de 5 ans souffrait de malnutrition chronique dont la moitié sous une forme sévère. Environ 55 pour cent des enfants âgés de 24 à 35 mois accusaient un retard de croissance.

Les problèmes d'assainissement étaient des plus aigus. Aucune ville au Tchad ne disposait d'un système intégré d'évacuation des eaux. Il n'existait pas non plus de système d'évacuation des ordures et de traitement des déchets solides.

Les ressources affectées par l'Etat au secteur de la santé étaient notoirement insuffisantes compte tenu des besoins. Les dépenses publiques globales consacrées à la santé ne représentaient que 5,8 % du budget total et les dépenses d'investissement 8,7 % du budget d'investissement public. L'aide extérieure jouait ainsi un rôle essentiel dans le financement de la santé.

### ***I - 3 - 2 Dans le domaine de l'éducation***

Le Tchad présentait en 1995 des indicateurs les plus faibles parmi les pays d'Afrique Subsaharienne, malgré la mise en œuvre depuis 1990 de la stratégie Education-Formation-Emploi (EFE).

Le taux d'alphabétisation générale était de 10,9 % (17,5 % pour les hommes et seulement 4,7 % pour les femmes). Le taux d'alphabétisation des adultes était de 22,6 % pour les hommes et 4,6 % pour les femmes, contre respectivement 64,4 % et 44,4 % pour l'Afrique Subsaharienne.

Le taux brut de scolarisation dans le primaire était de 46,1 %, avec 62,6 % pour les garçons et 30,2 % pour les filles et ces taux cachent des disparités très importantes selon les régions. Les filles ne représentaient qu'un tiers des effectifs dans le primaire. De plus l'efficacité du système était faible. En guise d'exemple, le taux de redoublement dans le primaire était de 36,2 %. Les infrastructures étaient nettement insuffisantes et le nombre d'enseignants limité. Le nombre d'élèves par maître était de 62 et le nombre d'élèves par salle de 60,3.

Dans le secondaire, les taux de scolarisation étaient respectivement de 12,4 % pour les garçons et 3,1 % pour les filles tandis que dans le supérieur, ils étaient de 2 % et 0,3 %.

Les dépenses globales consacrées à l'éducation représentaient 15,7 % du budget total et les dépenses d'investissement 12,2 % du budget d'investissement de l'Etat.

### **I - 4 Dans le domaine de la gouvernance**

L'organisation de la Conférence Nationale Souveraine en janvier 1993 a ouvert la voie à la mise en route du processus démocratique au Tchad. Celle-ci a conduit à la mise en place du Conseil Supérieur de Transition tenant lieu de parlement. L'année 1995 était donc une année de transition vers la mise en place des institutions démocratiques du pays et l'organisation des premières élections pluralistes. La libération de la presse a permis l'éclosion de plusieurs titres privés et on comptait 0,48 titres pour 100000 habitants. Environ 60 partis politiques étaient en activité. Des associations des droits de l'Homme et des syndicats pluriels ont été créés.

## **II/ LES PROGRES ACCOMPLIS :**

Malgré les contraintes, le Tchad s'est résolument engagé dans la voie de l'amélioration des conditions de vie de ses populations par des actions multiples qui ont permis d'atteindre les résultats ci-après.

## II - 1 Dans la lutte contre la pauvreté

La lutte contre la pauvreté est la priorité absolue du Gouvernement. Plusieurs projets sont en cours d'exécution et des études ont été conduites pour une meilleure connaissance du phénomène. C'est ainsi que l'enquête sur la Consommation et le secteur Informel (ECOSIT) a été réalisée en 1996, l'étude diagnostique sur la pauvreté en 1997 et l'étude sur l'Initiative 20/20 en 1998 et l'Enquête démographique et de santé au Tchad en 1998.

Ces études ont permis de collecter les informations qui déboucheront sur la formulation ultérieure d'une stratégie et d'un programme national de lutte contre la pauvreté au Tchad. Le rapport national sur le développement humain en cours de publication permettra lui aussi une meilleure connaissance de l'état de la pauvreté au Tchad. Il contient par ailleurs des recommandations en vue d'améliorer les indicateurs du développement humain.

Les projets de lutte contre la pauvreté comprennent le projet de réinsertion des militaires démobilisés, le projet réduction de la pauvreté et actions en faveur des femmes, le projet d'appui à la revalorisation du statut socio-économique des femmes, l'élaboration du code de la famille et des personnes, de mise en place d'un fonds de garantie en faveur des personnes handicapées, le programme Urbain/Enfant nécessitant une protection spéciale.

Les mesures prises par le Gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté concernent l'adoption de la politique d'intégration de la femme au développement, l'adoption d'un code de protection sociale, l'élaboration en cours d'un programme national de développement social et d'un recueil de statistiques sociales.

La politique de population du gouvernement vise entre autres les objectifs suivants : promouvoir le bien-être des populations et répartir de manière optimale les populations dans l'espace national par la promotion d'une politique d'urbanisation et d'aménagement du territoire. La mise en œuvre de cette politique a conduit à la formulation du projet Population et développement dont l'une des composantes est la mise en place d'un fonds de Soutien aux Activités sur la Population (FOSAP).

L'encouragement au développement des groupements féminins reconnus pour leur dynamisme est un aspect important des progrès réalisés dans la lutte contre la pauvreté au Tchad.

## II - 2 En matière de création d'emplois

Depuis 1995, des mesures d'ordre institutionnel ont été prises en vue de rationaliser le fonctionnement du secteur public, de promouvoir le secteur privé moderne et d'appuyer les micro entreprises.

Compte tenu de l'importance du secteur public, le Gouvernement a entrepris des études en vue de la réforme de la Fonction Publique pour la rendre plus performante et mieux adaptée aux exigences du moment. Une cellule technique chargée du suivi de la mise en œuvre de la stratégie de la réforme a été créée pour appuyer le gouvernement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme, EFE, une structure interministérielle appelée le Comité National pour l'Education et la Formation en liaison avec l'Emploi a été mis en place. Cette structure est appuyée par un observatoire EFE et un Fonds national d'Appui à la Formation Professionnelle (FONAP).

Un document cadre de politique nationale de l'emploi a été élaboré et validé lors d'un séminaire qui a regroupé des représentants des travailleurs, du patronat, du gouvernement et des partenaires au développement.

Le Gouvernement a également élaboré un programme national de renforcement des capacités dont l'objectif est de satisfaire les besoins des administrations publiques et privées aussi bien sur le plan quantitatif et qualitatif. Ce programme a été soumis aux donateurs lors de la table ronde de Genève.

Le Gouvernement a pris des initiatives pour la promotion du secteur privé tchadien aussi bien sur le plan réglementaire que pour l'encouragement des investissements privés. L'Etat a aussi entrepris un vaste programme de privatisation du secteur public concurrentiel afin de laisser le secteur privé jouer pleinement son rôle. C'est ainsi que depuis 1995, 14 entreprises publiques ont été privatisées et une dizaine sont en cours de privatisation.

Les mesures d'ordre réglementaire concernent la libéralisation des prix, la création des tribunaux de commerce, la ratification des textes de l'OHADA, la mise en place des bureaux des notaires etc.

### **II - 3 Dans les secteurs sociaux**

Afin de promouvoir le développement rapide des secteurs sociaux, le Gouvernement a décidé d'augmenter chaque année les ressources budgétaires allouées à ces secteurs de 20 %. En 1998, la part des ressources consacrées à l'éducation représente 7,5 % des dépenses totales de l'Etat et celles consacrées à la santé 3,1 %.

#### **II - 3 - 1 Dans le domaine de la santé**

Dans le domaine de la santé, le pourcentage de la population couverte par les centres de santé de premier échelon est passé de 65 à 67 % entre 1995 et 1996. La couverture vaccinale s'est légèrement améliorée passant à 19,7 % en 1997, soit une augmentation de 41 % par rapport à 1995. 29 % des enfants de moins de 5 ans ayant eu la diarrhée ont bénéficié de la TRO. Depuis 1993, on observe une diminution régulière des décès dus aux diarrhées, du fait de la promotion de l'allaitement maternel exclusif, l'utilisation de la TRO, la sensibilisation des mères etc.

Dans le domaine de la santé de la reproduction, des efforts importants ont été accomplis sur le plan organisationnel par la Division SMI/BEF au Ministère de la santé Publique. Cette Division est chargée de l'exécution du programme national de santé de la reproduction appuyé par le FNUAP.

### *II - 3 - 2 Dans le domaine de l'éducation*

Les autorités ont déployé des efforts importants pour augmenter les capacités dans les établissements scolaires, notamment par l'encouragement des écoles communautaires, la sensibilisation à l'école, notamment en direction des filles et le recrutement du personnel enseignant.

Les efforts entrepris par les autorités ont permis d'augmenter le taux brut et net de scolarisation qui ont passés respectivement à 57,5 % et 45,8 % en 1996/1997. Le nombre d'élèves a progressé de 25,5 % entre 1994 et 1997. La proportion des filles dans les effectifs scolaires s'est un peu améliorée passant de 32,5 % en 94/95 à 34,2 % en 96/97.

Les taux de redoublement et d'abandon dans l'élémentaire sont de 36,9 % et 8,2 % respectivement.

### **II - 4 En matière de gouvernance**

Des progrès indéniables ont été réalisés depuis 1995 dans le domaine de la gouvernance. L'adoption en 1996 de la Constitution a débouché sur l'organisation en 1996 des premières élections présidentielles libres. Les élections législatives pluralistes ont été organisées en 1997 et un parlement de 125 membres, dont 3 femmes a été mis en place. Plusieurs institutions démocratiques prévues par la Constitution ont été créées : Haut Conseil de la Communication, Cour Suprême, Conseil Supérieur de la Magistrature, Commission Nationale des Droits de l'Homme.

Par ailleurs, le processus de décentralisation prévue par la constitution est en cours et en 1999, seront organisées les élections municipales et locales.

Le climat politique s'est quelque peu amélioré à la fin de l'année 1998 avec la signature de plusieurs accords entre des factions politico-militaires et le gouvernement. Ces accords ont permis le retour de la paix dans une grande partie du territoire national. Le renforcement de cette paix devrait se traduire dans les années à venir par le retour définitif de la quiétude sur l'ensemble du territoire.

### **III/ LES CONTRAINTES ET LES PERSPECTIVES :**

Le Tchad se heurte à de multiples contraintes dans la mise en œuvre de son programme de développement social. Les structures économiques, peu performantes ne permettent pas une augmentation rapide des ressources intérieures pouvant être allouées aux services sociaux de base.

Dans le domaine de la santé de la reproduction, des efforts importants ont été accomplis sur le plan organisationnel par la Division SMI/BEF au Ministère de la santé Publique. Cette Division est chargée de l'exécution du programme national de santé de la reproduction appuyé par le FNUAP.

### *II - 3 - 2 Dans le domaine de l'éducation*

Les autorités ont déployé des efforts importants pour augmenter les capacités dans les établissements scolaires, notamment par l'encouragement des écoles communautaires, la sensibilisation à l'école, notamment en direction des filles et le recrutement du personnel enseignant.

Les efforts entrepris par les autorités ont permis d'augmenter le taux brut et net de scolarisation qui ont passés respectivement à 57,5 % et 45,8 % en 1996/1997. Le nombre d'élèves a progressé de 25,5 % entre 1994 et 1997. La proportion des filles dans les effectifs scolaires s'est un peu améliorée passant de 32,5 % en 94/95 à 34,2 % en 96/97.

Les taux de redoublement et d'abandon dans l'élémentaire sont de 36,9 % et 8,2 % respectivement.

### **II - 4 En matière de gouvernance**

Des progrès indéniables ont été réalisés depuis 1995 dans le domaine de la gouvernance. L'adoption en 1996 de la Constitution a débouché sur l'organisation en 1996 des premières élections présidentielles libres. Les élections législatives pluralistes ont été organisées en 1997 et un parlement de 125 membres, dont 3 femmes a été mis en place. Plusieurs institutions démocratiques prévues par la Constitution ont été créées : Haut Conseil de la Communication, Cour Suprême, Conseil Supérieur de la Magistrature, Commission Nationale des Droits de l'Homme.

Par ailleurs, le processus de décentralisation prévue par la constitution est en cours et en 1999, seront organisées les élections municipales et locales.

Le climat politique s'est quelque peu amélioré à la fin de l'année 1998 avec la signature de plusieurs accords entre des factions politico-militaires et le gouvernement. Ces accords ont permis le retour de la paix dans une grande partie du territoire national. Le renforcement de cette paix devrait se traduire dans les années à venir par le retour définitif de la quiétude sur l'ensemble du territoire.

### **III/ LES CONTRAINTES ET LES PERSPECTIVES :**

Le Tchad se heurte à de multiples contraintes dans la mise en œuvre de son programme de développement social. Les structures économiques, peu performantes ne permettent pas une augmentation rapide des ressources intérieures pouvant être allouées aux services sociaux de base.

Le territoire vaste et enclavé est un obstacle majeur pour le développement car il ne permet pas d'assurer le transport des hommes et des produits ou de garantir une couverture minimale de l'ensemble de la population en infrastructures et services sociaux. La faiblesse des infrastructures, de l'appareil productif, des ressources humaines et des capacités de gestion sont autant d'obstacles à une amélioration rapide des conditions de vie des populations tchadiennes.

Néanmoins, le gouvernement a la ferme volonté de lutter contre la pauvreté et de garantir l'accès des tchadiens aux services sociaux de base. Pour ce faire, une stratégie à l'horizon 2001 a été élaborée et soumise aux partenaires au développement à la table Ronde de Genève en octobre 1998. Les grandes lignes des options stratégiques sont retracées ci-après.

### **III – 1 Dans la lutte contre la pauvreté**

Le gouvernement s'est fixé comme objectif la promotion du bien-être des populations par une utilisation efficiente des revenus du pétrole qui devraient être générés d'ici l'an 2002. Les ressources attendues devraient être de 125 millions USD sur une période de 25 ans, multipliant par deux les ressources de l'Etat sur la période. Les effets attendus sont la création d'environ 2000 emplois non qualifiés et de 550 emplois permanents et la stratégie définie par le gouvernement repose autour des trois pôles suivants : la sécurité alimentaire et le développement humain durable, l'accroissement des revenus et la promotion des activités productrices ainsi que le renforcement des infrastructures de développement.

Afin de gérer au mieux les revenus du pétrole, le gouvernement a mis en place un mécanisme constitué d'un collège de surveillance et d'une répartition des revenus de la manière suivante : 10 % des revenus seront épargnés à l'extérieur du pays au profit des générations futures, les 90 % restants seront logés dans des comptes spéciaux avec la clé de répartition suivante : 80 % destinés aux secteurs prioritaires, 15 % pour couvrir les dépenses de fonctionnement de l'Etat pendant les 5 premières années et 5 % pour la région productrice. Les ressources du pétrole seront entièrement budgétisées et feront partie intégrante de la loi des finances.

Le gouvernement mettra en place un observatoire de suivi de la pauvreté dont le rôle sera d'informer les décideurs ainsi que tous les acteurs sur l'évolution des indicateurs de la pauvreté et de faire des propositions d'actions. Une enquête à couverture nationale sur la consommation des ménages sera réalisée comme base des travaux de cet observatoire.

Afin de promouvoir la femme tchadienne le gouvernement a défini une stratégie fondée sur les trois axes suivants : le renforcement du droit des femmes avec l'accélération du code de la famille et des lois coutumières, la multiplication des actions d'organisation et de sensibilisation des femmes sur leurs droits et l'intégration dans le code foncier des dispositions relatives à l'accès des femmes à la terre et aux ressources naturelles.

Le deuxième axe porte sur l'amélioration et la mobilisation des ressources en faveur des femmes autour des priorités suivantes : la sensibilisation des leaders d'opinion et des hommes, la création et le développement des institutions de crédit adaptées aux femmes et l'élaboration et la diffusion des textes juridiques sur le développement associatif.

Le troisième axe porte sur l'éducation et la formation pour permettre aux femmes l'accès aux services sociaux essentiels.

Ces actions portent sur la réduction des coûts de scolarité des filles, la sensibilisation en faveur de l'éducation des filles l'équité entre les sexes en matière de programme et matières d'apprentissage, le développement des programmes information Education et Communication sur la santé maternelle et infantile.

### **III – 2 En matière de créations d'emplois**

Les perspectives en matière de créations d'emplois sont liées au succès de la politique de désengagement de l'Etat, à la promotion du secteur privé, au renforcement des capacités et l'assainissement de l'environnement économique du pays. Par ailleurs, l'exploitation prochaine du pétrole permettra le développement de petites activités de production susceptibles de générer des emplois en dehors des emplois directement escomptés de l'ordre de 5 000 sur les sites de Doba et Sédigui.

La mise en œuvre de la décentralisation devrait aussi permettre une augmentation des emplois, notamment au niveau local.

### **III – 3 Dans les secteurs sociaux**

#### ***III – 3 – 1 Dans le domaine de la santé***

L'objectif global de la politique sanitaire du Tchad est d'assurer à la population l'accès à des services de base de qualité sur un horizon aussi rapproché que possible. Pour ce faire, le gouvernement a défini une stratégie autour des six points suivants : la promotion et la protection de la santé maternelle, la promotion nutritionnelle, la prévention et la surveillance des maladies endémiques, la disponibilité des médicaments essentiels, l'accroissement de la disponibilité en eau potable et l'amélioration de l'assainissement et enfin l'amélioration qualitative et quantitative des infrastructures et équipements sanitaires.

La mise en œuvre de cette stratégie devrait permettre d'atteindre à l'horizon 2001 un taux de mortalité maternelle de 400 pour 100000 naissances vivantes, de réduire le taux de mortalité infantile à 100 pour mille, de porter la prévalence contraceptive à 10 % et de faire passer le taux de couverture vaccinale à 60 %.

Dans le domaine de la prévention et de la surveillance des maladies localement endémiques, il s'agit d'ici 2001 d'éradiquer la draconculose et la poliomyélite et d'éliminer la lèpre et le tétanos, de réduire la morbidité et la mortalité dues au paludisme, à la tuberculose, à l'onchocercose et aux MST/SIDA.

En ce qui concerne la disponibilité d'eau potable et l'amélioration de l'assainissement, l'objectif quantitatif est d'assurer la disponibilité en eau saine à 15 minutes de marche à 50 % de la population d'ici l'an 2001, de réduire de moitié les maladies d'origine hydrique causées par la consommation d'eau non potable.

Pour ce qui est de la promotion nutritionnelle, les deux objectifs fixés sont de réduire le nombre d'enfants qui ont un poids à la naissance inférieur à 2,5 kg et d'augmenter la surveillance de la croissance des enfants de 0 à 5 ans et la prise en charge des enfants malnutris.

### *III - 3 - 2 Dans le domaine de l'éducation*

Dans le domaine de l'éducation, la priorité du gouvernement va à l'enseignement élémentaire, à l'alphabétisation des adultes et à l'enseignement technique et à la formation professionnelle. La stratégie EFE repose sur les axes fondamentaux suivants : l'amélioration du rendement du système d'éducation et l'accroissement des effectifs avec un effort particulier en faveur de la scolarisation des filles.

Pour l'enseignement élémentaire, les objectifs pour l'année 2001 sont d'atteindre un taux brut de scolarisation de 60 %, un taux d'accès au CP1 de 70 % et un taux moyen de promotion de 60 %, une réduction des taux d'abandon et de redoublement à 15 % et 25 %.

Au niveau du secondaire, les efforts seront concentrés sur le contrôle et la maîtrise des flux, la rénovation des programmes d'enseignement, l'incitation du privé à participer aux efforts de scolarisation, l'appui à l'organisation et à la gestion des établissements scolaires, la formation et le recyclage des professeurs et des personnels d'encadrement et la construction de locaux pour 5 lycées et 63 collèges.

La politique d'alphabétisation des adultes sera intensifiée, avec pour objectif de réduire le taux d'analphabétisme à 75 % d'ici 2001, ceci en assurant un doublement du nombre de bénéficiaire des programmes d'alphabétisation. Les structures d'alphabétisation des adultes au niveau régional seront renforcées en personnel et en infrastructures et matériels didactiques.

### *III - 4 En matière de gouvernance*

Afin de renforcer la bonne gouvernance au Tchad, le gouvernement est en train d'élaborer un programme national de gouvernance avec l'appui de ses partenaires. Sur le plan des droits de l'Homme, le gouvernement a demandé l'appui du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme qui a effectué une mission d'identification courant 1998. Cette mission va déboucher sur la formulation d'un projet d'appui pour la promotion des droits de l'homme au Tchad.

Dans le cadre de la poursuite du processus démocratique, les élections municipales et locales devraient être organisées au cours de l'année 1999 et la mise en place des institutions prévues par la Constitution devrait être poursuivie. Le processus de décentralisation devrait s'accélérer au cours des prochaines années.

#### **IV/ CONCLUSION : Réaffirmation de l'engagement du Gouvernement**

**Les objectifs fixés par le Gouvernement dans le cadre de ses options stratégiques 1998-2001 sont en tous points conformes avec ceux du Sommet mondial auxquels il a déjà souscrit. L'accueil plus que favorable réservé par les partenaires au développement à ces options stratégiques conforte la volonté du Gouvernement à atteindre ces objectifs.**

**L'organisation au cours de l'année 1999 des consultations sectorielles dans les domaines de priorité que sont l'éducation, la santé, les infrastructures et le développement permettra de mobiliser les ressources nécessaires pour le financement des programmes en vue de réaliser les objectifs fixés.**